

Association NANCY VOL LIBRE

Siège social : 4 place Michel Gardeux 54630 Flavigny-sur-Moselle

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023

À 19h00

Les adhérents de l'association Nancy Vol Libre se sont réunis à la salle du Foyer socio-culturel de Flavigny-sur-Moselle en Assemblée générale sur convocation faite par le comité directeur adressée par mail et par information sur le site internet de l'association.

L'Assemblée générale est présidée par Louis Michel, le "Président de séance", en sa qualité de Président de l'association.

Le Président de Séance constate que les adhérents présents et représentés au nombre de 58 détiennent plus du quart des droits de vote de l'association. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

Rapport moral

Louis Michel en sa qualité de président revient sur les faits marquants de cette année 2023 en remerciant les bénévoles du comité pour le travail accompli depuis son retour à la présidence, pour remettre le matériel et les dossiers en ordre et ouvrir des perspectives plus efficientes. Merci également aux dons et au prêt qui ont permis d'engager rapidement les frais nécessaires à la remise en sécurité du matériel.

Des projets de partenariats à destination des publics défavorisés ou en situation précaire vont pouvoir être mise en œuvre. L'association a à cœur de faire découvrir l'activité à une grande diversité de publics de proximité.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Rapport d'activité

Présenté par les différents représentants de chaque activité.

Sont présentés :

Activité paramoteur

Coupe distance parapente

Compétition Vol de distance Parapente

Activité Biplace parapente

Activité Treuil parapente

Sortie Samoëns

Pliage secours

Autres activités évoquées : Défrichage : on a besoin que tout le monde s'implique

Soirée cinéma

Soirée restaurant

Soirée Handisport

Le rapport d'activité est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité

Rapport financier

Les comptes ont été vérifiés par Yoann Parmentier qui souligne la rigueur de gestion des pièces comptables entièrement référencées et ventilées sur le logiciel Basicompta et dans les dossiers d'archive.

Exercice 2022/10 - 2023/09.

L'exercice se solde par un résultat de 6 577,29 € soit un gain de 4 760 € par rapport au budget prévisionnel.

Ce gain s'explique en particulier par : des dons, un nombre d'adhérents et des ventes de tee-shirt supérieurs aux prévisions, mais également par des frais pour les sorties et les aides inférieurs aux prévisions. Il convient de noter que la voile à vendre ne l'a pas été, réduisant ainsi les profits.

Cet excédent ne doit pas cacher la vétusté comptable du matériel dans la mesure où le ratio de vétusté présenté dans le bilan est particulièrement faible : 4,79%.

Près de 60% des charges ont été consacrées aux activités du club : d'une part vérification et réparation du matériel, d'autre part sorties club.

L'implication des membres de l'association valorisée à 12 806€ témoigne de leur engagement pour relancer l'association.

Exercice 2023/10 - 2024/12.

Cet exercice à 22 085 € en augmentation de 3% prend en compte :

- le remplacement possible des parachutes de secours à hauteur de 5 000 € en ayant recours au mécénat.
- La poursuite de la remise à niveau des équipements 3 000 € en sollicitant des subventions
- Les aides aux pilotes participant à des stages liés à la sécurité, de qualification biplace, ou effectuant des vols au profit de l'association.

Compte tenu de la dynamique de l'association le montant des cotisations est conservé.

Afin de synchroniser les exercices comptables avec ceux de nos partenaires, il est proposé d'étendre cet exercice au 31/12/2024.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité

La nouvelle périodicité des années d'exercices de janvier à décembre est approuvée à l'unanimité

La prochaine période d'octobre 2023 à décembre 2024 est approuvée à l'unanimité

Affiliation à la FFPlum :

Lors d'une assemblée générale de 2012, il avait été évoqué le principe d'affilier le club à la FFPlum pour permettre aux paramotoristes d'adhérer au club en prenant leur licence uniquement à la FFPlum.

Il se trouve que les statuts des fédérations françaises, qu'elle soit de Vol Libre ou de l'ULM, exigent que la totalité des adhérents d'une association soient licenciés chez elles pour affilier l'association.

Un problème se pose alors pour les paramotoristes qui, s'ils peuvent se licencier à la FFVL pour leur pratique (mais en pratique secondaire uniquement), ils ne peuvent pas participer aux actions de la FFPlum s'ils n'y sont pas licenciés.

Les statuts de NVL pourraient être changés afin de créer 2 sections distinctes mais il est nécessaire de constituer des groupes de travail et de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

La seule solution, actuellement, est de demander à chaque paramotoriste adhérent de NVL de prendre une licence à la FFVL et annuler l'affiliation de NVL à la FFPlum.

La proposition est acceptée à 49 voix pour et 9 abstentions

POUVOIR

L'assemblée des adhérents donne pouvoir aux membres du bureau, porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer les formalités en préfecture ainsi que toutes les démarches nécessaires auprès des organismes bancaires, des assurances, entre autres.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des adhérents, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent Procès-verbal, après lecture, a été signé par :

Le président,
Michel Louis



La secrétaire,
Sandy Dubois

